Business + Conseil

Accélérateur d'organismes de formation

Proposition Commerciale Mai 2021

www.bplusconseil.com

- Présentation de Business+Conseil
- Votre projet
- QUALIOPI
  - Accompagnement complet
  - Formation-Action
  - Nos kits en ligne
  - Solution de portage
- Pourquoi nous choisir ?

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

TRAVAILLER AVEC NOUS POUR

+

Attirer **une nouvelle clientèle**

+

Proposer à vos clients de **nouveaux modes de prise en charge**

+

Professionnaliser votre activité de formation

+

Dégager du temps pour vous consacrer à développer votre activité

+

Augmenter votre Chiffre d'Affaires

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

+ NOS COMPÉTENCES

ÊTRE ÉLIGIBLE AUX FINANCEMENTS

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
pôle emploi
MON COMPTE FORMATION

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

GÉRER L'ADMINISTRATIF

DIGITALISER SES FORMATIONS

Résumé en vidéo :

VOTRE PROJET

Objectif :

+ Être éligible aux financements des OPCO

Notre proposition d'accompagnement :

+ **Mise en conformité Qualiopi**
  + Option 1 : Accompagnement Complet
  + Option 2 : Formation-Action
  + Option 3 : Nos kits en ligne
  + Option 4 : Solution de Portage

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Certification QUALIOPI

1er janvier 2022

QUALIOPI → OBLIGATOIRE pour FINANCEMENTS

Attention **:**
Les entreprises > 50 salariés n'ont plus de budget formation OPCO, mais peuvent néanmoins exiger la certification Qualiopi comme un gage de qualité.

Obtenir la certification QUALIOPI :

1) Se mettre en conformité avec les 7 critères qualité (32 indicateurs) du Référentiel National Qualité
2) Choisir son certificateur
3) Passer l'audit

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Certification QUALIOPI

AU CHOIX

Option 1
Accompagnement complet
2 600 € HT

Option 2
Formation-action
1 500 € nets de taxe

OU

Option 3
Nos kits en ligne
400 € - 1 200 € HT

Option 4
Solution de portage
700 € HT / an

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Certification QUALIOPI

Option 1 : ACCOMPAGNEMENT COMPLET

Les étapes

+ État des lieux de l'information documentée existante
+ Décryptage du Référentiel National Qualité
+ Appréciation de la qualité de l'information documentée disponible
+ Élaboration d'un plan d'actions correctives détaillé
+ Accompagnement à la constitution des documents nécessaires en vue de l'audit Qualiopi
+ Mise en relation avec un certificateur

Les +

+ Garantir votre réussite à l'audit - OBLIGATION DE RÉSULTAT
+ Accompagnement personnalisé
+ Comprendre le référentiel
+ Gagner du temps sur la constitution des documents
+ Bénéficier de notre expertise
+ Planning adapté à votre disponibilité

Notre tarif **2 600 € HT**

Conditions de règlement : 50 % d'acompte puis 3 règlements mensuels (prélèvement)
Prévoir entre 900 et 1500 € HT pour le coût de l'audit auprès du Certificateur

+ BON DE COMMANDE - Mise en conformité Qualiopi

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

CONVENTION SIMPLIFIÉE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Société
Située
Inscrite sous le numéro SIRET
Représentée en la personne de , dûment habilité aux présentes,
Ci-après dénommée **« le Client »,**
D'une part,

Et

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) BUSINESS PLUS CONSEIL,
Située 67 rue de Paris 95720 LE MESNIL-AUBRY,
Inscrite au Tribunal de Commerce de Pontoise avec un numéro de SIRET 814 381 745 000 37
Représentée en la personne de son Gérant, Romain OTTAVJ, dûment habilité aux présentes,
Ci-après dénommée **« le Prestataire »**,
D'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION
Le Prestataire mettra en place une assistance technique et administrative personnalisée à distance : mise en conformité au Référentiel National Qualité
- Appréciation de la qualité de l'information documentée disponible
- Élaboration d'un plan d'actions correctives détaillé à mettre en œuvre
- Constitution des documents nécessaires en vue de l'Audit Qualiopi
- Vérification de la conformité des modes opératoires avec les exigences du RNQ
- Orientation vers le certificateur le plus adapté à votre structure pour le pré-audit et l'audit

Nous garantissons une obligation de résultat avec un accompagnement complet à condition de respecter les process mis en place et d'utiliser les documents constitués.
Nous prenons en charge les corrections pour d'éventuelles non-conformités.

ARTICLE 2 - DURÉE DE L'ASSISTANCE
A réception de la convention signée et de l'acompte jusqu'à l'audit du Certificateur.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES
En contrepartie de cette action, le Client s'acquittera de la somme de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC selon les modalités suivantes :
- Acompte de 50 % à la signature de ladite convention ; soit 1 560 € TTC
- Facturation mensuelle de 520 € TTC, pendant 3 mois consécutifs par prélèvement ; soit 1 560 € TTC
  (la première facturation se fait le mois suivant du mois d'acompte)

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais seront à la charge du client. Une facture sera éditée à cet effet.

ARTICLE 4 - EXÉCUTION DES PRESTATIONS
L'accompagnement se fait sous la responsabilité du prestataire qui assure le contrôle de la qualité ainsi que le suivi administratif.
Le prestataire n'est pas responsable du retard dans l'avancement du dossier lié à l'indisponibilité du client.

ARTICLE 5 - INEXÉCUTION DES PRESTATIONS
Dans l'hypothèse où le dossier du client serait refusé, le prestataire s'engage à réaliser les modifications afin d'assurer son acceptation.

ARTICLE 6 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION
En cas de litige de toute nature pouvant intervenir entre les parties, découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu être réglé par voie amiable, les parties donnent compétence au tribunal de Cergy Pontoise.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION
La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et expirera à la fin de son objet.

Fait, en deux exemplaires originaux, au MESNIL-AUBRY le 10 mai 2021

POUR LE PRESTATAIRE
BUSINESS PLUS CONSEIL
Romain OTTAVJ

POUR LE CLIENT

Signature du client

▪ Prélèvement

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Certification QUALIOPI

Option 2 : FORMATION-ACTION

Les objectifs

+ Décrypter le fonctionnement du Référentiel National Qualité
+ Rédiger les documents / mettre en place les nouvelles procédures en interne
+ Se préparer à l'audit

La durée

14 heures réparties en 4 sessions de 3 heures 30 (1 session par mois) :
JUIN : Mardi 8, jeudi 10, vendredi 11 et jeudi 17 juin 2021 - de 13h30 à 17h00

La formatrice

Coralie, spécialiste du droit de la formation professionnelle et de l'accompagnement qualité des organismes de formation. Elle est, par ailleurs, auditrice Qualiopi.

Les +

+ Prise en charge possible (OPCO)
+ Compréhension du référentiel
+ Travail sur votre propre dossier
+ Formation en petit groupe

Contactez-nous pour vous inscrire

Notre tarif **1 500 € nets de taxes**

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Certification QUALIOPI

Option 3 : NOS KITS EN LIGNE

Nos accompagnements sur mesure	Nos tarifs
1 - Kit QUALIOPI : 60 documents mis en conformité et fournis par nos soins A adapter à votre structure A acheter en ligne : https://www.asblearning.fr/qualiopi-kit-modeles-de-documents/	400 € HT
2 - Vidéos + fiches mémo : 32 vidéos d'1 minute, correspondantes aux 32 indicateurs 32 fiches d'aides expliquant les documents conformes fournis	500 € HT
3 - Coaching : 4 heures de coaching avec un de nos Ingénieurs Qualité pour répondre à vos questions	800 € HT
4 - L'ensemble : Kit + vidéos + coaching	1 200 € HT *Au lieu de* *1 700 € HT*

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

Option 4 : SOLUTION DE PORTAGE

Notre accompagnement	Notre tarif
Vous pouvez utiliser notre certification Qualiopi	700 € HT / an *Prélèvement mensuel* *(70 € TTC / mois)*
Vous restez indépendants	
Nous ne prenons pas de pourcentage sur votre chiffre d'affaires	
Nous gérons l'administratif formation (préparation des convocations, conventions, émargement, questionnaire de satisfaction…)	*40 € HT / dossier*

Matinales d'information mensuelles (en ligne)
Jeudi 15 avril - 14h

Contactez-nous pour vous inscrire

+ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

1. Définitions
Les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous, à moins que le contexte visé aux présentes indique expressément une autre signification.
1.« Contrat » : Ensemble des documents contractuels constitués des Conditions Particulières et des Conditions Générales, les Conditions Particulières prévalant sur les Conditions Générales.
2. « Client » : Personne morale identifiée aux Conditions Particulières.
3. « Partie(s) » : désigne individuellement ou collectivement BUSINESS PLUS CONSEIL et le Client.
4.« Prestations » : Prestations de conseil, d'assistance, de formation, de conception et de réalisation effectuées par BUSINESS PLUS CONSEIL et telles que décrites aux Conditions Particulières.

2. Obligations des parties
1.BUSINESS PLUS CONSEIL s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour réaliser les Prestations conformément aux règles de l'art.
2.Le Client s'engage à fournir à BUSINESS PLUS CONSEIL les informations nécessaires dont il dispose pour la réalisation des Prestations, à mettre à sa disposition les moyens techniques, logistiques et les ressources humaines nécessaires ainsi que payer le prix convenu.
3.Plus généralement, les Parties s'engagent à collaborer loyalement et de bonne foi pour toute la durée des prestations.

3. Durée / Résiliation
1.Le Contrat est conclu à la Date d'Effet indiquée aux Conditions Particulières signées par les Parties et ce, pour toute la durée des Prestations.
2.En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, non réparé dans le délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant précisément le manquement en cause, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie, sous réserve des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait de ce manquement.

4. Conditions financières
1.Le prix des Prestations s'entend hors frais de déplacements, de déjeuner et de séjour, TVA et toute autre taxe en vigueur au jour de la facturation, s'ajoutant ou remplaçant celle qui pourrait avoir cours au jour de la réalisation des Prestations. Les frais occasionnés par d'éventuels séjours et déplacements hors région parisienne seront facturés au Client, sur la base des montants réellement engagés et sur présentation des justificatifs.
2.Les factures sont payables net et sans escompte à réception.
3.En cas de paiement tardif du Client et dans les 15 jours suivant une mise en demeure de payer demeurée infructueuse, BUSINESS PLUS CONSEIL sera en droit de facturer un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal et ce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la(les) facture(s).
4.En cas de manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations substantielles au titre du Contrat, de nature à impacter sur le respect, par BUSINESS PLUS CONSEIL, des délais et du calendrier, BUSINESS PLUS CONSEIL sera en droit de facturer au Client le surcoût occasionné par le maintien des ressources affectées aux Prestations, sur la base des tarifs indiqués dans les Conditions Particulières.

5. Validation / Méthode et savoir-faire
1.Sauf réserves motivées et circonstanciées du Client émises par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de deux jours ouvrés à compter du dernier jour du calendrier défini aux Conditions Particulières, les Prestations seront réputées tacitement acceptées par le Client. Il en sera de même en cas d'utilisation par le Client du produit résultant desdites Prestations.
2.BUSINESS PLUS CONSEIL demeurera propriétaire de ses techniques, idées, concepts, informations, documentation, savoir-faire, méthodes ou procédés antérieurs et/ou acquis à l'occasion de l'exécution des Prestations.

6. Sous-traitance
BUSINESS PLUS CONSEIL peut sous-traiter une partie des Prestations lui incombant au titre du Contrat à tout Tiers de son choix.

7. Responsabilité
1.BUSINESS PLUS CONSEIL s'engage à réaliser les Prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose. La responsabilité de BUSINESS PLUS CONSEIL ne pourra être engagée que sur faute prouvée.
2.BUSINESS PLUS CONSEIL ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du Client, ainsi que de toute action émanant de tiers.
3.Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de BUSINESS PLUS CONSEIL au titre des Prestations est expressément limitée au montant hors taxe du Contrat.
4.Les Parties déclarent avoir souscrit une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile professionnelle dans le cadre de l'exécution du Contrat, auprès d'une compagnie notoirement solvable.
5.Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations contractuelles du fait de la survenance d'un cas de force majeure. De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux retenus habituellement par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

8. Propriété Intellectuelle
1.Travail clandestin - BUSINESS PLUS CONSEIL déclare sur l'honneur qu'elle satisfait aux obligations de la loi sur le renforcement de la lutte contre le travail dissimulé. A ce titre, BUSINESS PLUS CONSEIL s'engage à ne faire exécuter les Prestations que par des personnes régulièrement employées au regard des dispositions applicables du Code du travail.
3.Non-sollicitation de personnel - Sauf accord exprès contraire, les Parties renoncent à engager ou faire travailler, directement ou par personne ou société interposée, l'un quelconque des collaborateurs de l'autre Partie ayant participé à l'exécution du Contrat et ce, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur en cause. La présente obligation est valable pendant toute la durée du Contrat et pendant les douze (12) mois qui suivront sa cessation pour quelque cause que ce soit. Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie (notamment des dépenses de sélection et de recrutement, des frais de formation, des dommages résultant de sa réputation personnelle ou des engagements déjà pris en compte) en lui versant immédiatement une indemnité forfaitaire égale aux appointements bruts que le collaborateur en cause aura perçus au total pendant les douze (12) mois précédant son départ.
4.Cession du Contrat - Le Contrat est conclu en raison de la personne du Client. Il ne peut faire l'objet d'une cession directe ou indirecte, totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux par l'une des Parties sans l'accord exprès et préalable de l'autre Partie.
5.Intégralité - Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties relativement à son objet. Il annule et remplace tout document et accord antérieur intervenu entre les Parties et ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé entre les Parties.
6.Non-validité partielle - Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.
7.Non-renonciation - Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.
8.Titres - En cas de difficulté d'interprétation de l'un quelconque des titres et/ou intertitres placés en tête d'une stipulation des présentes avec l'une quelconque desdites stipulations, les titres et/ou intertitres en cause seront déclarés inexistants.
9.Indépendance des Parties - Le Contrat n'a pas pour effet et ne saurait en aucun cas être interprété comme créant des relations d'agence, d'association, de partenariat, de joint-venture entre les Parties.
10.Loi applicable / Attribution de compétence - Le Contrat est régi par le droit français. En cas de litige entre les Parties découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du Contrat et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence exclusive est attribuée au tribunal de commerce de Pontoise, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

Signature du client

Fait à : _____
Le : ..... /..... / .....

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

+

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

Proximité et forte disponibilité des collaborateurs

+

Gain de temps

+

Des experts à votre service

+

Des conseils pour obtenir des prises en charge

+

Obligation de résultat

+

Des solutions sur-mesure

+

Interventions sur tout le territoire français

25 ans d'expérience dans la formation professionnelle continue

15 experts pluridisciplinaires à votre service.

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

TEMOIGNAGES CLIENTS

« Merci à Business Plus Conseil pour leur pragmatisme et efficacité : ils ont répondu à mon besoin, ma situation particulière, et su me proposer un budget raisonnable en étant tout simplement pragmatique ! J'ai obtenu **mon enregistrement au Répertoire Spécifique** et je les remercie infiniment. »

Marion B, L'ERE DU TEMPS

« J'ai le grand plaisir de vous annoncer que nous venons d'être certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation **et ceci sans aucune non-conformité,** après avoir été accompagné par Business+Conseil.
Cette certification fait suite à la première étape ou vous nous avez accompagné avec beaucoup d'efficacité et de proximité sur notre référencement **DATADOCK** que nous avons réussi du premier coup. Un grand **MERCI** à vous. »

Guy T, GRAND ANGLE

« Lors de la **formation de formateurs**, la formatrice Business+Conseil a su me mettre en confiance pour que je puisse pleinement me libérer de tous les freins que j'avais. La découverte de l'ingénierie de formation et la pratique m'ont beaucoup fait grandir. » Thierry V

« Un grand merci à Business Plus Conseil pour l'accompagnement, les conseils, la mise en place de l'organisation de la formation. Et bien sûr, merci pour la pédagogie, l'écoute, la bienveillance lors de la **formation Qualiopi**. Je recommande cette formation à tous les futurs audités Qualiopi! »

Maud L

+ 650 clients satisfaits dans 300 thématiques de formation différentes

Business + Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

NOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Administratif et commercial

Romain

Sophie

Magali

Emmanuelle

Stéphanie

Coralie

Laurie

Production Qualiopi / Répertoire Spécifique / RNCP

Daouda

Christelle

Béatrice

Kaïna

Stéphanie

Ryme

Jennifer

Aurélie

Laurent

Business+Conseil
Accélérateur d'organismes de formation

+

CONTACT :

01 85 76 36 61

magali@bplusconseil.com

www.bplusconseil.com

67 rue de Paris
95720 LE MESNIL-AUBRY